



Mairie
64, impasse de la mairie
74350 Villy-le-Pelloux
Tel : 04.50.46.86.42

ARRÊTÉ (2026-35) PORTANT SUR LA RÉGULATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Mr. HAVANABY Vincent représentant de la société ATGT INGENIERIE située au TSA 70011 chez Sogelink 69134 Dardilly CEDEX, en date du 15/04/2026

Considérant le besoin de règlementer la circulation afin de réaliser des travaux de détections de réseaux, marquage au sol et piquetage,

ARRÊTE

Article 1 : Du 27/04/2026 au 29/04/2026 la circulation sur le chemin piéton puis une partie de la route des Glières seront fermés.

Article 2 :

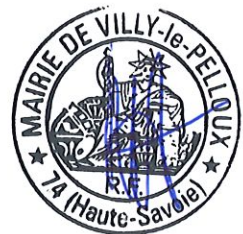
Madame le Maire de VILLY-LE-PELLOUX,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'ANNECY-LE-VIEUX,

Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à la brigade de gendarmerie de Groisy,
- au centre de secours de Cruseilles,

Fait à Villy-le-Pelloux,



Affiché/Publié le : 23/04/26
Notifié à l'intéressé le : 23/04/26
Certifié exécutoire le : 27/04/26

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : sa publication/notification, réception par le représentant de l'état.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

-A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale

-2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

